

RAPPORT D'ACTIVITÉ L'AMMI 2025



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	3
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	3
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	4
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	5
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	6
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	12
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	12
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	15
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	20
3.4. SUIVI DE L'ACTIVITE	28
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	29
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS	29
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	30
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	38
5.1. BILAN DES ACTIVITES REALISEES EN 2025	38
5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026	39
RESSOURCES HUMAINES	40
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	40
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	41
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	42
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	42
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	43
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	46
ELEMENTS FINANCIERS 2025	49
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	49
2. INVESTISSEMENTS	55

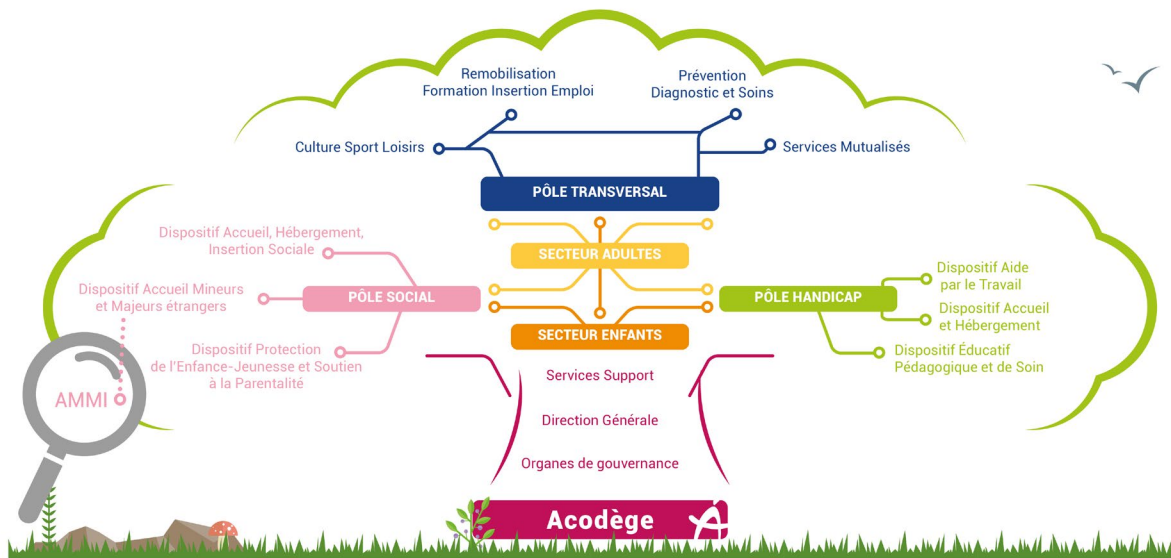
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

I.I. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION



Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2025	857 salariés 226 ouvriers (ESAT)
Budget	65 M€ (source 2025)
Nombre d'adhérents	116 (au 31.12.2025)
Nombre de bénéficiaires	5886 (source 2025)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	AMMI - Majeurs
Nom du directeur	EON Julien
Mode de financement	Conseil Départemental de Côte-d'Or et Direction Départementale Emploi Travail et Solidarités
Adresse administrative	9 rue de Venise-21000 Dijon
Adresse antenne I	9 rue de la Confrérie- 21121 Fontaine les Dijon
Adresse e-mail	ammi@acodege.fr
N° SIRET	33369592200703
Date d'arrêté de création	Août 2017
Date de la dernière autorisation	Août 2017
Date de la dernière évaluation	Avril 2025
Dates du projet de service	Octobre 2025
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	365 jours
Capacité de l'établissement ou du service	59 places
Effectif salariés au 31.12.2025	8
Nombre de bénéficiaires (source 2025)	85

Nombre de bénévoles actifs	0
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	2

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

En 2017, l'Acodège a répondu à une demande conjointe du Conseil Départemental de Côte d'or (CD21) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour accompagner 12 personnes (MNA) et 23 jeunes majeurs issus de la Protection de l'Enfance (Ex MNA) avec des moyens mutualisés.

Aujourd'hui, l'unité « mineurs » accompagne 44 adolescents âgés de 15 à 18 ans sur le site historique Chanoine Bordet et 59 jeunes adultes de 18 à 25 ans sur l'unité « majeurs » dont les bureaux et une partie des hébergements se situent à Fontaine Les Dijon.

En ce début d'année 2024, le service AMMI s'est déployé en deux entités distinctes : la partie Mineurs et la partie Majeurs. Il est à noter que l'augmentation de la capacité d'accueil de jeunes Majeurs nous a conduit à penser les prises en charges différemment.

Localisation

Le service AMMI est désormais composé de deux équipes et l'AMMI majeurs a déménagé ses bureaux situés 9 rue de la Confrérie à Fontaine les Dijon. Les hébergements se composent, en face des bureaux administratifs, d'un collectif de 15 hébergements individuels avec des sanitaires et douche privative, puis d'hébergements (individuels et collectifs) sur l'ensemble de la Métropole de Dijon.

Le service administratif de référence se situe sur la résidence Herriot, 9 rue de Venise à Dijon (CHRS Herriot).

Zone géographique desservie

Le service AMMI Majeurs est basé sur la commune de Fontaine les Dijon qui se voit desservie par deux lignes de bus distinctes (L9 et L13). De plus, les lignes de TRAM sont à proximité et permettent ainsi une mobilité aisée sur l'ensemble du territoire. Les services (écoles, lycées, centres de formation, commerces, administrations, santé...) nécessaires sont à faible distance, permettant le travail vers l'autonomie.

Capacité de l'établissement

Fin 2023, de manière simultanée, le CD21 et la DDETS de Côte d'or nous ont sollicité afin d'augmenter les capacités d'accueil (de 26 à 44 mineurs) et (de 38 à 59 majeurs). Le service AMMI Majeurs possède donc une capacité d'accueil de 59 places. Dans le cadre d'une continuité de parcours, nous faisons suite aux accueils MNA proposés sur le territoire pendant leur

minorité. Nous travaillons en lien étroit avec la cellule MNA (Mineurs Non Accompagnés) du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, du dispositif AEDJM créé en juin 2024 et co-porté avec l'association ADEFO ainsi que l'ensemble des structures d'accueil protection de l'enfance Côte-d'Oriennes.

Missions de l'établissement

Le service AMMI Majeurs a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner 59 Majeurs, anciennement Mineurs Non Accompagnés (MNA). En effet, ces derniers peuvent être accompagnés par le biais d'un contrat jeune majeur financés par le CD21, en application de la loi « TAQUET » du 7 février 2022 qui doit garantir un accompagnement aux jeunes majeurs en difficulté sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ainsi, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans confiés à l'ASE avant leur majorité devraient continuer, de droit, à être pris en charge, dès lors qu'ils ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants.

Pour autant, le service AMMI Majeurs permet, à la fin de prise en charge du CD21 d'héberger et d'accompagner les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance par le biais d'un contrat de séjour de 6 mois renouvelable jusqu'à obtention du titre de séjour et d'un logement autonome jusqu'à 25 ans.

L'objectif étant « *d'articuler les dispositifs d'insertion et les dispositifs d'accompagnement socio-éducatifs afin qu'aucun majeur ne se retrouve sans solution* ».

Nos missions sont encadrées et viennent répondre aux lois sur le Logement D'Abord (LDA) : La logique du « Logement d'Abord » vise toutes les personnes mal-logées et dépourvues de logement, sans exception, afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite.

Précisons qu'il s'agit sur le dispositif AMMI Majeurs d'accompagner les personnes arrivées à majorité, disposant d'un récépissé de première demande de titre de séjour, scolarisées ou en apprentissage et ne relevant pas du secteur médico-social et ce jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour et en capacité d'occuper un logement de manière autonome.

Ces derniers sont orientés via le SIAO à 17 ans et 6 mois, qui se réunit une fois par mois, et propose de façon collégiale et éclairée une orientation adaptée à la situation de la personne.

Le cahier des charges actuels :

- MNA issus de la protection de l'enfance Côte-d'Or et devenus majeurs
- Récépissé de première demande de titre en cours
- Scolarisation professionnelle en cours
- Pas d'antécédents judiciaires
- Pas de troubles médico sociaux repérés et nécessitant une prise en charge spécialisée

Tenant compte de leurs capacités, le service dispense à chaque jeune un accompagnement individualisé global favorisant l'autonomie et l'insertion selon ses besoins. Outre l'accompagnement socio-éducatif, les professionnels éducatifs mettent en œuvre des compétences spécifiques pour traiter toutes les démarches notamment en termes de régularisation sur le territoire français.

Les champs d'intervention du service AMMI s'exercent autour de domaines spécifiques au public à savoir :

- Accompagner la sécurisation du statut juridique,
- Constituer les dossiers permettant la régularisation sur le territoire français,
- Travailler à l'insertion et ou son maintien selon les aptitudes de la personne,
- Œuvrer à l'apprentissage de la langue française,
- Accompagner à la gestion budgétaire,
- Accompagner au savoir habiter (entretien du logement, respect des règles...)
- Accompagner à l'autonomie administrative en lien avec la vie dans la cité,
- Veiller à l'accès à la citoyenneté, notamment à travers les domaines de la culture, du sport...
- Accompagner au soin somatique et psychique (suivi de santé à mettre en œuvre, constitution de dossiers de type MDPH...)
- Accueillir et traiter le traumatisme lié au parcours de vie (causes, conséquences du déracinement).

Ainsi, les diverses professions représentées au sein du service AMMI Majeurs interviennent et prennent en charge l'ensemble des aspects de pans de vie des jeunes. Ils sont en constante adaptation et vigilants quant aux besoins repérés ou énoncés par ces derniers.

Modalités d'ouverture et de fonctionnement

Le service AMMI Majeurs fonctionne en continu. Il est ouvert 365 jours par an. Une présence éducative est assurée les journées de 8h à 22h.

Une astreinte téléphonique est assurée de 22h à 8h par l'équipe de direction en l'absence des temps de présence de l'équipe.

L'équipe :

Dans une dynamique participative, en concertation avec l'équipe de travailleurs sociaux, nous avons fait le choix d'un fonctionnement en binôme permettant une continuité dans la prise en charge auprès des jeunes.

Les professions sont ainsi bien définies et permettent une réactivité et une intervention large auprès d'un public avec des besoins spécifiques et en constante évolution.

De manière concrète, pour répondre aux besoins repérés et cités plus haut, les professionnels sont amenés à :

- Aider et accompagner à la régularisation sur le territoire à travers des accompagnements physiques auprès des partenaires (préfecture, employeurs, administrations...), des rdvs formalisés au bureau.
- Travailler à l'insertion : en faisant lien avec les lieux de scolarité, les employeurs... sans omettre l'intégration élargie au travers l'accompagnement à des inscriptions sportives, culturelles (médiathèques).
- Accompagner à l'apprentissage de la langue française : inscriptions CESAM, mise en place de soutien scolaire
- Accompagner à la gestion budgétaire : points réguliers autour des dépenses, veille sur les Participations financières mensuelles, accompagner et préparer l'intégration en logement, orienter...
- Accompagner au savoir habiter : passages réguliers sur les lieux de vie, aide et apprentissages à l'entretien, rappel des règles de la vie en collectivité, médiation...
- Accompagner à l'autonomie administrative : principe du « faire avec » primordial pour les jeunes et leur avenir en autonomie sur le territoire, explication de chacune des démarches, accompagnements physiques, aide à la prise en main des différents outils à leur disposition...
- Accompagner au soin somatique et psychique en accompagnant physiquement aux rdvs médicaux si demande du jeune, en faisant le lien entre les différents professionnels de santé, en offrant des espaces d'échanges et des interventions spécifiques (Renouveau, Planning familial...), lorsque les troubles se sont déclenchés à posteriori de l'accueil

Pour ce faire et réaliser l'ensemble de ces axes de travail, nous intervenons en lien étroit avec de nombreux partenaires.

Les partenaires

Implantés depuis peu sur le territoire de Fontaine Les Dijon (Juin 2024), l'AMMI Majeurs doit dorénavant étoffer ses partenariats et offrir une prise en charge de qualité et diversifiée en lien avec les acteurs locaux.

Travailler ensemble, unir nos compétences, nos ressources et nos efforts, mutualiser nos moyens, produire de la synergie est une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour l'utilisateur. Le partenariat entre institutions est considéré aujourd'hui comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques que nous appliquons au quotidien.

Nous demeurons en lien étroit avec le Conseil départemental, orienteur et financeur de la partie Mineure et la DDETS qui finance la partie Majeure. Il s'agit pour nous d'interlocuteurs incontournables.

Les jeunes accueillis sont orientés par diverses structures du département avec qui nous sommes en lien régulier : l'AMMI Mineurs, les Apprentis d'Auteuil, l'ADEF, les autres établissements de l'Acodège, l'ABPE, la MDE, les MECS du département...

Afin de proposer un accompagnement diversifié, nous avons noué des partenariats avec des acteurs spécifiques de santé (CPAM, Médecins, CHU, MDPH, Cellule ressource de notre pôle, Renouveau, SEDAP, SDAT, EMAS, SAMSAH), culturels (Habitat et Humanisme, MJC, Clubs de sports, Bibliothèques de quartier...), mais aussi les bailleurs du territoire (Grand Dijon Habitat, SOLHIA, CDC, HABELLIS), la mairie, les missions locales...

Nous nous attachons à maintenir un partenariat avec l'ensemble des lieux de scolarité et apprentissage et créons un réseau d'employeurs nous permettant une adaptation aux volontés des personnes et leurs possibles. Ainsi, nous rencontrons régulièrement les partenaires en lien avec les apprentissages en langue française tels que le CESAM, la ligue de l'enseignement, les Apprentis d'Auteuil.

Il apparaît comme primordial de maîtriser le tissu local et ses acteurs. Nous nous tenons en alerte sur les évolutions, nouveautés du territoire.

Créer des liens privilégiés avec l'ensemble de ces partenaires permet une prise en charge de qualité et diversifiée, au plus près des besoins réels de la personne, d'activer un regard croisé nécessaire et de ce fait pouvoir construire un parcours adapté.

Soutien aux pratiques

La Cellule Ressources Santé a été créée en 2023 afin de promouvoir les actions de santé au sein des établissements placés sous une direction commune : CHRS Herriot, AMMI (mineurs et majeurs).

Cette Cellule a pour ambition d'être un soutien aux équipes éducatives, dans le déploiement des actions liées à la santé. La Cellule Santé développe des protocoles, mutualise les travaux, actions et recherches autour de la santé pour les mettre à disposition des 3 établissements. Elle développe des partenariats multiples, là encore mutualisés à l'échelle du périmètre entier plutôt qu'à l'échelle d'un établissement seul.

La Cellule ressources santé est principalement composée d'une infirmière coordinatrice. Lui est associée une psychologue intervenant à l'AMMI et au CHRS (double mi-temps).

Outre leur participation à la Cellule Ressource Santé, chacun de ces professionnels intervient au sein même des services, travaillant au contact direct des personnes accompagnées. La fonction liée à la Cellule Santé représente une mission adjointe, de l'ordre de 10 à 20% de leur temps complet. À titre indicatif, en 2025 la psychologue a rencontré en suivi individuel environ 30 personnes différentes au CHRS et 30 à l'AMMI ; l'infirmière quant à elle a rencontré 45 personnes à l'AMMI en entretien infirmier individuel (à l'accueil) et a accompagné 63 personnes différentes pour diverses problématiques de santé (mal de tête, renseignement, accompagnement hospitalisation, soins divers, ...).

Nous envisageons la santé comme un ensemble qui dépasse la simple notion de maladie et de soin. Nous travaillons, dans le cadre d'un hébergement et d'une prise en charge globale, à améliorer le bien-être des personnes : cadre de vie, sécurité, relations sociales, sport, loisirs...

Les problématiques de santé rencontrées au sein des établissements sont de différents ordres. Elles sont très présentes, à des degrés différents selon le public concerné. Nous pouvons les catégoriser ainsi : Problématiques de santé générale, Traumas, Santé mentale, Addictions, Alimentation, Troubles du sommeil...

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES



Effectif - Pyramide des âges

Nous avons assuré l'accompagnement de 85 personnes au cours de l'année 2025. Nous avons donc avec la stabilisation des places du dispositif, su maintenir un flux important pour permettre le mouvement et l'accueil de nouvelles personnes (26 sorties et l'accueil de 26 personnes).

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 18 à 19 ans	25	2	26		2	1
de 19 à 20 ans	22	1			9	
de 20 à 21 ans	9				14	
Plus de 20 ans						
TOTAL / SEXE	56	3	26		25	1
Total H/F	59		26		26	

	EFFECTIF PRESENT N-1		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
TOTAL / SEXE	56	3	26	0	25	1
Total H/F	59		26		26	

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2025

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
137	8 mois

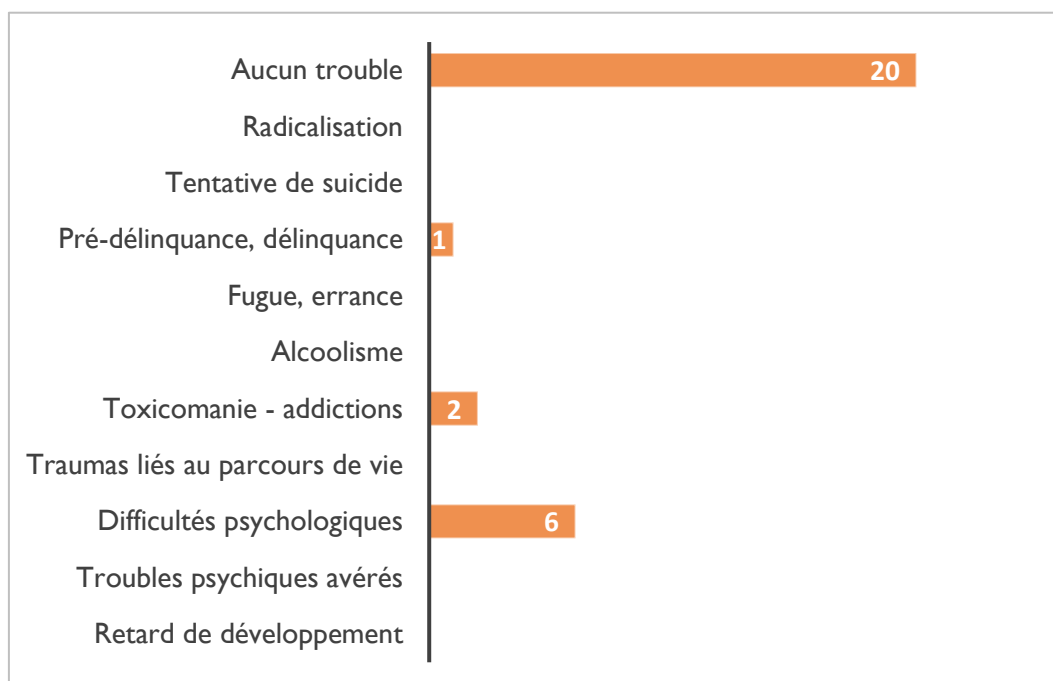
Le délai d'attente prend en compte la présentation de la situation du jeune en SIAO à 17 ans et demi.

Il est à noter que cette liste d'attente tend, de mois en mois à augmenter car une dizaine de situations de jeunes issus de la protection de l'enfance sont présentées chaque mois. Les durées de prise en charge augmentent du fait des renouvellements de récépissé de demande de titre de séjour successifs en attente de la délivrance du titre. L'orientation sur le droit commun avec logement personnel en est donc retardée.

Mineurs/majeurs non accompagnés

SITES					% / EFFECTIF
DISPOSITIFS	EFFECTIF	MINEURS	MAJEURS	TOTAL	DISPOSITIF
AMMI Majeurs	59		59		100
0					
0					
0	59	0	59	0	100

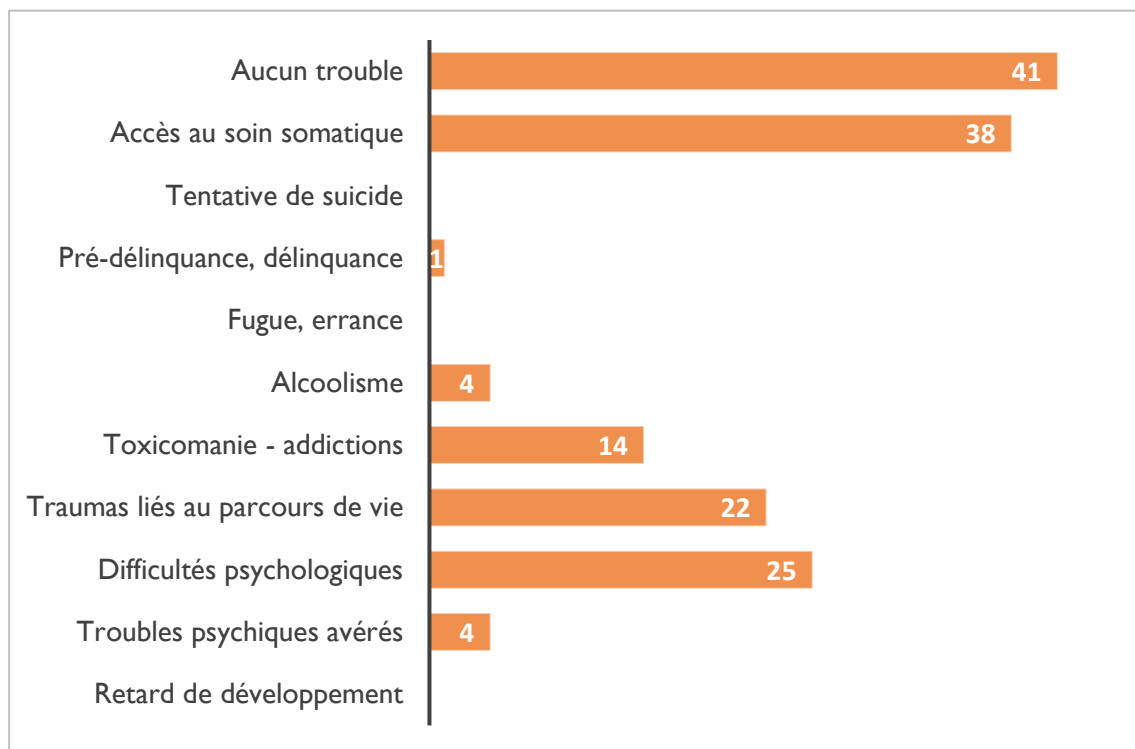
- Problématiques manifestées par le majeur à l'arrivée



À noter que certaines personnes sont en cumul de problématiques.

Les troubles somatiques (dentaires, gastriques, hépatiques...) sont très présents lors de l'accueil des jeunes, en lien notamment avec leur parcours migratoire. Les liens avec les services dits « de droits communs » pour la prise en charge des jeunes accueillis sont permanents. Nous nous attachons à faire de la santé un axe prioritaire lors de l'accueil et développons des partenariats de plus en plus diversifiés afin de répondre aux besoins des personnes.

- **Problématiques manifestées par le majeur durant la prise en charge**



À noter que certaines personnes sont en cumul de problématiques.

FOCUS santé psychique :

Dans notre cahier des charges, il est stipulé que nous n'avons pas à accompagner les personnes relevant du secteur médico-social. Pour autant, les troubles psychologiques associés ou non avec le parcours migratoire sont prégnants et demeurent très présents auprès du public accueilli. Nous ne pouvons faire fi de cet état de fait et nous devons d'adapter nos missions avec cette réalité.

Dans certains cas, l'accès aux premiers récépissés laisse place à un « relâchement » naturel du stress contenu en lien avec les exigences administratives notamment.

Les collaborations déjà actives avec les partenaires spécifiques (CMP, CHS...) perdurent.

Nous organisons régulièrement des synthèses avec les collèges médicaux et accentuons les partenariats avec le secteur médico-social, notamment avec l'appui de notre cellule ressource santé.

Nous sommes confrontés en sus, à la recrudescence des problématiques addictives.

Ainsi, nous avons mis en place et créé de nouveaux partenariats, notamment avec le RENOUEVEAU. Les jeunes ont été rencontrés une première fois en 2024 et ces temps de rencontre et d'échanges autour des addictions ont pu être perpétués en 2025.

Par ailleurs, nous avons accompagné plusieurs jeunes vers la SEDAP, notamment l'équipe mobile, pour initier un accompagnement spécifique et avons orienté notre première personne sur le dispositif EMAS de la SDAT.

Il est à noter que nous menons un travail parallèle de grande proximité et d'importance avec les infirmiers IPA du territoire, qui assurent un suivi et délivrent de la médication au besoin.

Activité à l'admission

100% des jeunes accueillis sont en activité à leur admission.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Origine géographique – Répartition

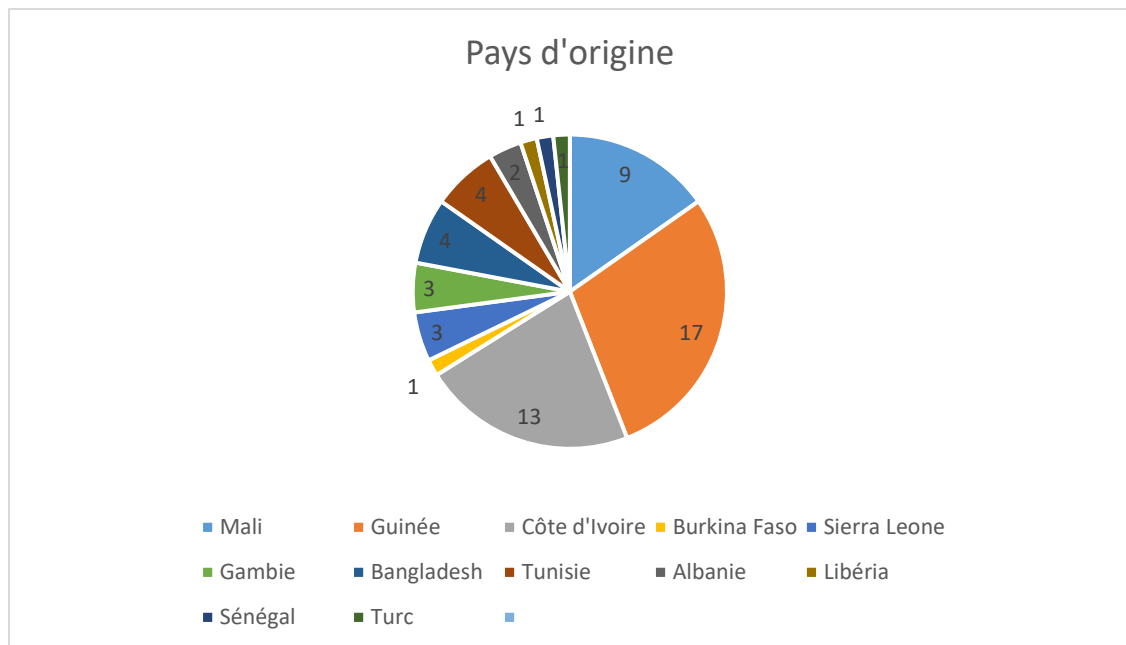
- Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-I	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	59	26	26
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90			
Départements limitrophes (52-10)			
Autres départements			
Etranger			
TOTAL	59	26	26

Origine géographique

Effectifs au 31-12-2025 :

- 17 jeunes d'origine Guinéenne
- 9 jeunes d'origine Malienne
- 13 jeunes d'origine Ivoirienne
- 1 jeune d'origine Burkinabé
- 3 jeunes d'origine Sierra Léonaise
- 3 jeunes d'origine Gambienne
- 4 jeunes d'origine Bangladaise
- 4 jeunes d'origine Tunisienne
- 2 jeunes d'origine Albanaise
- 1 jeune d'origine Sénégalaise
- 1 jeune du Libéria
- 1 jeune d'origine Turque



Sorties en 2025 :

7 jeunes d'origine Malienne

2 jeunes d'origine Ivoirienne

4 jeune d'origine Guinéenne

5 jeunes d'origine Bangladaise

1 jeune d'origine Sierra Léonais

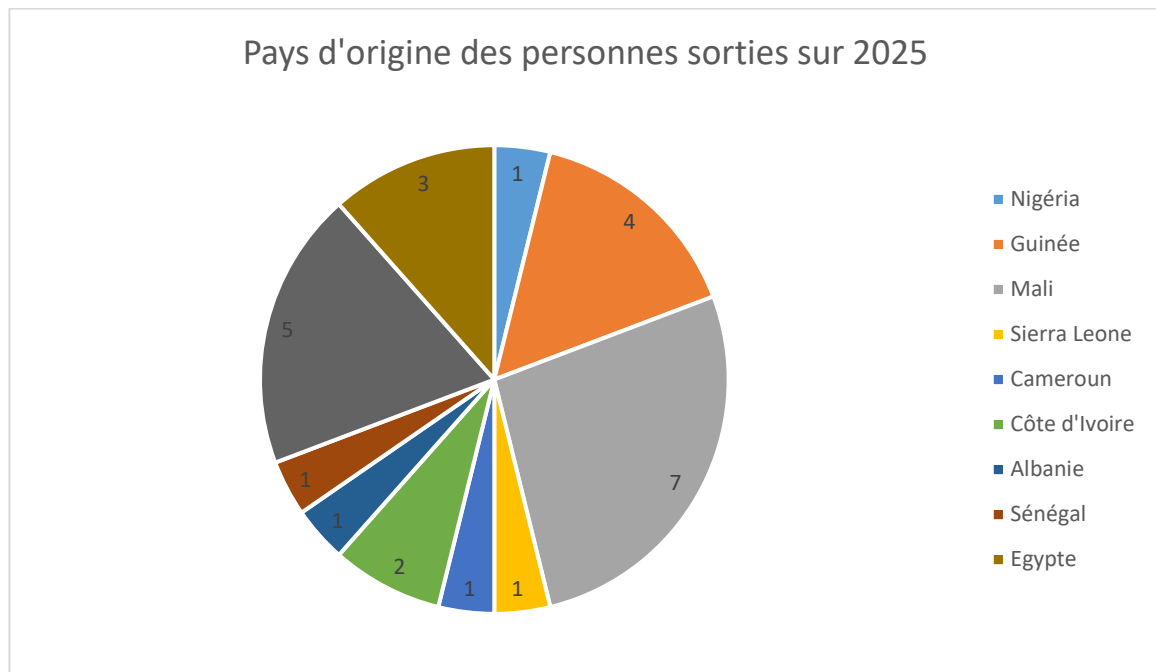
1 jeune d'origine Albanaise

1 jeune d'origine Sénégalaise

3 jeunes d'origine Egyptienne

1 jeune d'origine Camerounaise

1 jeune d'origine Nigériane



Parcours scolaire et de formation

- Scolarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Scolarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)			
Apprentissage	30	26	6
Accueil de jour			
Activité professionnelle (Contrat de travail, service civique)	13		18
Dispositif de remobilisation (garantie jeune, stage, chantiers éducatifs...)			
Sans activité	16		2
TOTAL	59	26	26

En 2025, les OPCO (Opérateur de Compétences – par branches d’activité), ont continué le relai de la DIRRECTE pour la validation des contrats (apprentissage, CDD). A la majorité, les collaborations avec le patronat sont nécessaires pour la continuité des contrats de travail lorsque le jeune est arrivé en France après 16 ans.

À l’admission : l’ensemble des personnes est en voie d’apprentissage ou en scolarité classique. Un important travail a été mené en collaboration avec les établissements scolaires pour réorienter les jeunes sur les Centres d’apprentissage afin de répondre aux critères d’obtention d’un titre de séjour à la majorité.

Au 31/12/25, 77% des personnes sont en emploi ou inscrites au sein d’une formation qualifiante en CAP, Brevet pro ou Bac pro par le biais de l’apprentissage.

Il est à noter que sur les 14 personnes sans emploi, 11 personnes sont en OQTF et ne peuvent donc avoir accès au travail.

Certains secteurs, auparavant en tension, n’embauchent plus aujourd’hui, laissant deux jeunes dans une impasse actuelle. Nous travaillons à un retour à la formation pour ces derniers.

Dispositif d'insertion et de remobilisation R'IO

R'IO est un dispositif de remobilisation visant à offrir une expérience professionnelle aux personnes accueillies par le CHRS Herriot et de l'ESAT, à travers une mise en situation professionnelle dans un cadre bienveillant.

Ce dispositif s'inscrit dans la plateforme Remobilisation Formation Insertion Emploi (RFIE) de l'Acodège co-financé par la DDETS et le restaurant « Les Cornichons » de la Vapeur.

La mise en situation de travail s'effectue en milieu ordinaire. Elle est adaptable à chaque situation en termes de densité horaire, de détermination des tâches à accomplir, ou encore de contact avec du public ou des professionnels sur les lieux d'activité.

Les bénéficiaires, accompagnés d'un Educateur Technique Spécialisé, travaillent ainsi auprès de partenaires réguliers comme le restaurant Les Cornichons, la Vapeur, Zutique Productions, ... autour d'activités de restauration et d'organisation de divers événements culturels (concert de rentrée, Golden Festival, Tribu festival...). Ils perçoivent un pécule pour chaque heure effectuée.

Ce dispositif offre la possibilité de reprendre confiance en soi, préalable essentiel à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion socio-professionnelle. Nous constatons l'impact indéniable de ces immersions en milieu professionnel pour les personnes les plus éloignées, dont les souffrances psychiques constituent un frein réel. Cette expérience met en exergue des compétences nouvelles et dépassant le seul cadre du travail.

Concernant le service AMMI Majeurs, nous avons, pour la première fois, travaillé en étroite collaboration avec ce dispositif qui a accueilli deux personnes sur des stages adaptés. Cela a permis de travailler activement à une remobilisation, à mettre les personnes en situation professionnelle et d'envisager de nouvelles perspectives d'orientation.



Il s'appelle Moustafa, il n'avait plus de solution d'emploi après la perte de son apprentissage dû à l'émergence de ses souffrances psychiques liées ç son parcours de vie. Saisir le dispositif R'IO a permis de créer en lui un mouvement lui permettant de se remobiliser, découvrir un nouveau secteur d'activité, ce qui le conduit aujourd'hui à la régularisation, avec la signature d'un nouveau contrat de travail.

À la sortie :

La quasi-totalité, soit 92% des personnes Majeures accompagnées sont en apprentissage ou en emploi direct. Le besoin impérieux d'autonomie du fait des prises en charge à durée limitée pousse à cela.

Les seules personnes sans emploi sont celles touchées par les OQTF et donc dans l'impossibilité d'avoir accès à un travail.

Les métiers les plus représentés demeurent ceux du bâtiment et de bouche.

- **Diplômes obtenus dans l'année**

36 personnes accueillies cette année ont obtenu un diplôme CAP ou BAC PRO.

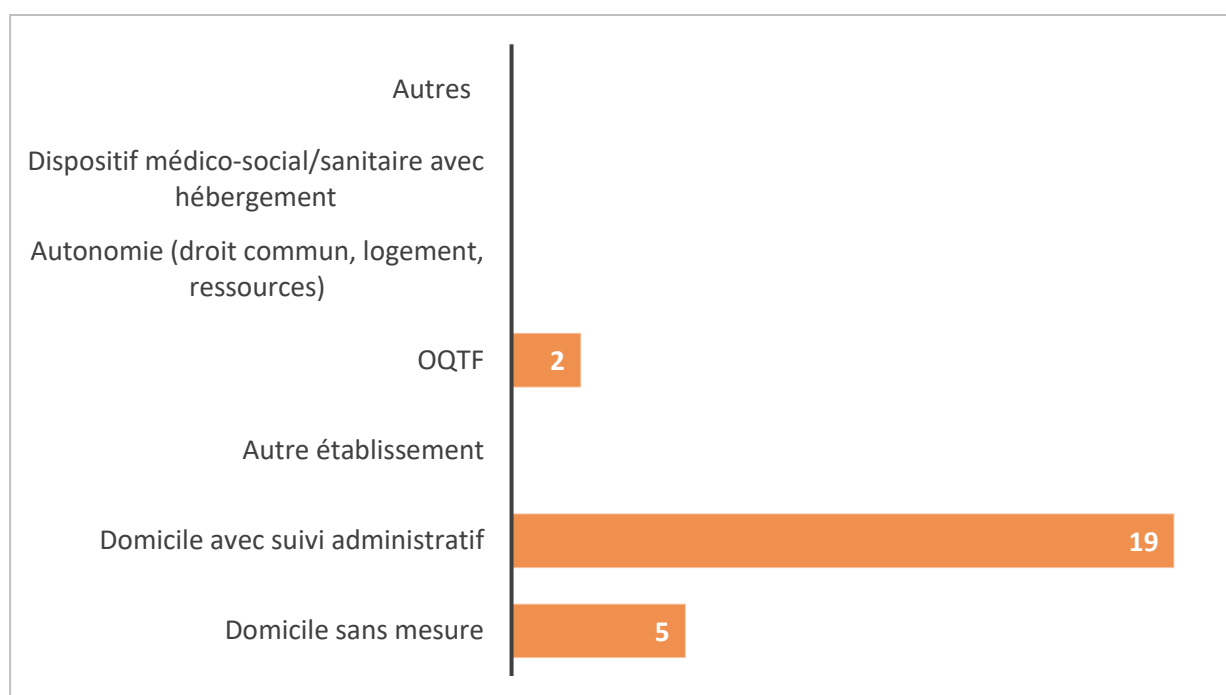
Nous avons fait le choix d'organiser une célébration à ce titre au sein de l'AMMI Majeurs le 25 septembre 2025 en présence du représentant de la CPME de Côte-d'Or et de l'adjointe au Maire de Fontaine-lès-Dijon. Ce temps a permis de valoriser le travail, l'investissement et la réussite des personnes que l'on accompagne.

Par ailleurs, les partenariats avec la ligue de l'enseignement, Unis-Cité, et CESAM demeurent.

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	11
CAP MONTEUR EN INSTALLATION SANITAIRE	1
CAP MONTEUR EN INSTALLATION THERMIQUE	3
CAP PRESTATION ET SERVICE EN RESTAURATION	1
CAP MACON	3
CAP COIFFURE	1
CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	1

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Orientations envisagées et réalisées



Nous avons été particulièrement impactés en cette fin d'année par le nombre d'OQTF prononcées, ayant soit mis un terme à l'accompagnement proposé par nos soins, soit bloqué le travail d'insertion avec les personnes. Nous avons à ce jour 11 personnes en OQTF, en attente de retour de la préfecture et en recours auprès du Tribunal Administratif.

Pour autant, nous avons réalisé des sorties pour la majorité vers du logement autonome, assorties d'une mesure Logement D'Abord (19) afin de sécuriser les parcours des personnes et les bailleurs du territoire.

Cinq d'entre eux avaient suffisamment de ressources personnelles et étaient suffisamment rassurés et autonomes pour ne pas avoir besoin de cet accompagnement spécifique et ont été orientés vers le droit commun.

Nous avons par ailleurs quatre situations spécifiques (troubles médicaux), nécessitant une orientation dans une structure adaptée dont les délais d'accueil poussent le service à continuer un accompagnement le plus adapté. Nous veillons à ne pas mettre en difficulté la personne et lorsque le logement autonome n'est pas envisageable dans l'immédiat, nous faisons appel à nos partenaires pour adapter le plus finement possible ces orientations spécifiques.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE d'USAGERS
Moins de 6 mois	1
De 6 mois à 1 an	4
De 1 à 2 ans	17
Plus de 2 ans	4
TOTAL	26

Nous constatons que les démarches, notamment autour de la régularisation prennent du temps. La plupart des personnes accompagnées se sont vu attribuer des récépissés, au nombre de 58 cette année. Certains s'en sont vus attribuer 3 en une année. La sortie du dispositif étant conditionnée à l'obtention d'un Titre de séjour, cela allonge les temps de prise en charge et limite les flux.

54 Titres et renouvellements de titres ont été notifiés au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, le savoir habiter s'apprend.

Nous nous adressons à un public jeune, en situation majoritairement d'apprentissage et la vie dans un logement, en collocation, la gestion budgétaire ne sont pas innés. Un gros accompagnement en ce sens est mené par l'ensemble de l'équipe éducative.

L'appropriation culturelle de l'habiter est un enjeu.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2025 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2025	59	
Nombre d'entrées réalisées en 2025	26	
Nombre de sorties réalisées en 2025	26	
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2025	59	
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2025	85	
dont usagers entrés en N et sortis en N		
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté	100%
	Hors région	
Age moyen au 31.12.2025	19,5	
Durée moyenne d'accueil	18 mois	
Liste d'attente au 31.12.2025	137	

Cours de Formation Langue Étrangère (FLE) Bilan 2025

Le service AMMI est doté d'une branche réservée aux cours de FLE à destination d'un public BPI.

Pour ce faire, une professeure à temps plein est détachée. Cette année aura été marquée par l'embauche d'une professeure supplémentaire pour une durée de six mois. Cette embauche aura permis d'accompagner davantage de personnes sur le dispositif et d'ouvrir deux sessions supplémentaires.

L'objectif premier et principal est l'Accès aux formations qualifiantes & Insertion professionnelle, en visant une montée en compétence linguistique, une Certification (DELF, TCF), une initiation à l'outil numérique.

Les cours de FLE favorisent la remobilisation et l'accompagnement à travers des parcours individualisés. Pour ce faire, nous mettons en œuvre :

- Un parcours contractualisé, coconstruit avec l'apprenant et ses référents.
- Un volume horaire et un programme, définis selon les besoins avec possibilité de réaliser une seconde session.

- Un rythme semi-intensif : 4 demi-journées de cours par semaine, soit 12 heures hebdomadaires. (3 à 6 heures hebdomadaires pour les cours du soir)
- Des groupes restreints : 8 personnes maximum.
- Des cours supplémentaires individuels.
- La découverte du milieu professionnel pour favoriser l'insertion et des sorties à visée culturelle pour permettre l'acquisition de repères dans son environnement.
- La prospection de centres d'examens hors agglomération dijonnaise.

Des entretiens de recrutement sont conduits tout au long de l'année et sont systématiquement proposés à toute personne orientée sur le dispositif, hormis cas particuliers recensés dans le tableau.

Les refus d'inscription et les demandes de report d'entrée en formation sont principalement liés à un changement de situation, y compris lorsque l'attente est inférieure à un mois, et à l'absence de rémunération pendant la formation (motif invoqué par plus d'un quart des personnes concernées). Voir comment formuler par rapport à O2R. À noter qu'en raison de l'augmentation de la demande, l'attente est plus longue qu'auparavant (à quantifier)

Caractéristiques du public

- Hétérogénéité : nationalités et langues, parcours scolaire et professionnel, etc.
- Disparité des compétences à l'oral et à l'écrit ;

Freins divers : situation financière, professionnelle ou familiale, santé, isolement, confiance en soi, traumas.

Données chiffrées :

56 personnes ont été prises en charge sur le dispositif FLE de l'Acodège en 2025. Pour 11 d'entre elles, l'orientation datait de 2024 (orientations faites en fin d'année ou bien parcours commencés l'année civile précédente).

- 41% des effectifs nous ont été orientés par la plateforme VIA du Cesam ;
- 54% des personnes ont été orientées "en direct" : 25% par la Mission Locale, 18% par Coallia (dont 16% par le dispositif AGIR) et 11% en interne. Les orientations directes, depuis 2024, nous ont permis de gagner en efficacité dans la gestion des flux (proposition d'entretien, voire d'inscription immédiate selon le nombre de places disponibles) mais ne dispensent pas les prescripteurs d'adresser une copie de la demande au CESAM, qui reste ainsi associé à cette démarche.
- 5% des inscrits nous avaient adressé une candidature spontanée. Depuis septembre 2025 pour des questions d'équité dans la gestion des flux, nous refusons toutes les candidatures spontanées et proposons aux personnes de s'adresser à la plateforme VIA ou de transmettre leur demande via un prescripteur.

En 2025, nous avons reçu 37 orientations VIA, dont 32 de janvier à août. 63% des

orientations réalisées sur cette période ont abouti à une inscription effective sur le dispositif. Les refus d'inscription ont été motivés par un changement de situation : personnelle / familiale, professionnelle ou bien inscription sur une autre formation.

Caractéristiques du public en 2025

Cette année nous avons accompagné 27 hommes et 29 femmes.

TRANCHES D'ÂGE		
18-25	17	30%
26-30	10	18%
31-40	19	34%
40-50	7	13%
>50	3	5%

NATIONALITES

Afghane	12	21%
Angolaise	1	2%
Bangladaise	2	4%
Chinoise	3	5%
Erythréenne	5	9%
Ethiopienne	1	2%
Gambienne	1	2%
Géorgienne	2	4%
Guatémaltèque	1	2%
Iranienne	1	2%
Irakienne	1	2%
Ivoirienne	1	2%
Pakistanaise	1	2%
Serbe	1	2%
Somalienne	7	13%

Soudanaise	9	16%
Sri Lankaise	1	2%
Syrienne	1	2%
Tchadienne	1	2%
Ukrainienne	2	4%
Vénézuélienne	1	2%
NOMBRE DE NATIONALITES	21	

21 nationalités sont représentées, avec des cultures, niveaux de langue, d'études très disparates nécessitant une grande adaptation et une prise en charge individualisée.

LIEU DE RESIDENCE

Dijon intramuros	44	79%
Agglo dijonnaise	12	21%
Hors agglo dijonnaise	0	0%
QPV	18	32%
ZRR	0	0%
Logement autonome (bail particulier)		
Structure type foyer ou centre d'hébergement		
Domicile parental	6	11%
Chez un tiers		
Squat ou rue	1	2%

En termes de parcours scolaires, les niveaux sont très hétérogènes. D'après les entretiens réalisés, 16 personnes, soit 29% des effectifs ont été identifiées comme n'ayant jamais été scolarisées ou seulement quelques années en primaire.

Nous avons également pu relever que :

- 9 personnes étaient des parents isolés et que 100% d'entre elles étaient des femmes.
- 14 personnes avaient des problèmes de santé avérés ou bénéficiaient d'un suivi médical régulier pouvant avoir une incidence sur leur assiduité. 2 d'entre elles bénéficiaient d'une RQTH.
- Sur les effectifs entrés sur le dispositif à partir de septembre 2025, soit 32 personnes, 44% étaient bénéficiaires des minimas sociaux.
- 1 personne était en situation de grande précarité : pas de domicile (squat / rue), plus d'accompagnement socio-éducatif ni d'accès aux droits.

Parcours linguistiques réalisés

En 2025, 56 personnes ont été accueillies sur les cours de FLE.

La très grande majorité des demandes d'inscription coïncidaient avec l'offre du dispositif (acquisition/consolidation et certification du niveau A2) mais nous avons également traité, à la marge, des requêtes internes portant sur l'acquisition des compétences de base à l'écrit, le renforcement de compétences en lecture (niveau avancé) ainsi que la préparation au DELF B1. À l'heure actuelle, on note une demande croissante de cours visant à renforcer le niveau A2, y compris après certification, ou à acquérir et certifier le niveau B1, voire le B2.

En parallèle subsistent les besoins de consolidation du niveau A1, a fortiori à l'écrit. En effet, 39% des personnes inscrites sur le dispositif avaient un niveau infra A1 ou a minima un A1 fragile à l'écrit au début de la formation et 21% un niveau infra A1 ou A1 fragile à l'oral, ce qui implique nécessairement une adaptation des parcours.

Nous notons cette année que trois personnes avaient un niveau post Alpha.

Sur l'année 2025, 4 apprenants ont pu avoir accès à un emploi au sortir de la formation et 12 ont pu intégrer une formation (E2C, DU Passerelle, DAQ, GRETA).

Sur les effectifs de 2025, 64% des parcours ont été achevés. 20% des stagiaires poursuivront leur accompagnement sur 2026 et 16% ont mis fin à leur contrat d'engagement avant son terme. Ces ruptures de contrat anticipées sont très majoritairement motivées par un retour à l'emploi souhaité ou acté (78%), ou bien par l'accès à une formation qualifiante (11%).

Sur les 36 parcours achevés, on compte 33 inscriptions au DELF et 32 passations de l'examen. 31 personnes ont obtenu leur diplôme.

Une personne a été positionnée sur l'examen du TCF et a donc obtenu une attestation de niveau valable deux ans.

Les stagiaires, reçus en entretien quelques semaines avant la fin de la session, sont évalués et conseillés mais seuls décisionnaires en ce qui concerne le choix de passer ou non un examen.

Le délai d'attente entre la fin de la formation et la passation de l'examen est généralement inférieur à 2 semaines, il est inférieur à 3 mois en cas d'absence à l'examen et de report d'inscription (majoritairement le mois suivant). Dans les rares cas où l'attente est supérieure à

un mois, un accompagnement complémentaire est proposé jusqu'à l'examen afin de stabiliser au maximum les acquis linguistiques et les automatismes méthodologiques.

FINIS DE PARCOURS ET SORTIES

Nombre de parcours achevés	36/56	64%
Parcours en cours	11/56	20%
DELF	34/56	62%
TCF	1/56	3%
Résultats en attente	1/56	5%
Pas de certification	9/56	10%

Sorties culturelles

- **Visite du musée de la Vie Bourguignonne, à Dijon**

Les stagiaires ont pu découvrir une partie de l'histoire de la Bourgogne : costumes, objets du quotidien, reconstitution de vitrines d'époque, etc.

- **Découverte du réseau des bibliothèques & médiathèques dijonnaises**

Les stagiaires ont pu visiter les lieux, découvrir ce qu'on y propose ainsi que le fonctionnement du réseau et s'inscrire.

- **Participation aux ateliers Jardins des sons**

Ces ateliers, organisés dans le cadre du festival Sonic Bloom par Ici l'Onde, Centre National de Création Musicale, en partenariat avec le Jardin de l'Arquebuse avaient pour thème « Écouter autrement les paysages sonores et la biodiversité ». Équipés de casques sans fil connectés à un micro parabole et à un hydrophone, les stagiaires se sont promenés dans le Jardin de l'arquebuse et se sont plongés dans les sons de la nature, ceux de la ville. Ils ont pu mettre des mots pour décrire et évoquer des émotions, des sensations. Accompagnés de médiatrices scientifiques qui intervenaient pendant la visite, ils ont également découvert la faune et la flore locales.

- **Participation à un atelier conduit par Séverine Ballon, compositrice de musique contemporaine, en partenariat avec Ici l'Onde**

Les stagiaires ont découvert le métier de compositeur et un instrument, le violoncelle. Ils ont écouté des pièces de différentes époques dans lesquelles la musique imite et/ou transforme des sons de la nature. Ils ont également échangé sur leur rapport à la musique, sur le lien entre musique et mémoire. Chacun a fait découvrir aux autres des chansons et morceaux de son pays ;

- **Concert au Consortium Museum**

Quelques jours après l'intervention de Séverine Ballon, les stagiaires ont été invités par Ici l'Onde à un concert de musique contemporaine et expérimentale au Consortium Museum.

3.4. SUIVI DE L'ACTIVITE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2023	38	38	365	13 870	13 870	13 814	-56	-0,40%	99,60%
n-1 : 2024	56	59	365	20 440	21 535	16 189	-5 346	-24,82%	79,20%
n : 2025	59	59	365	21 535	21 535	21 057	-478	-2,22%	97,78%
moyenne des 3 ans	51	52	365	18 615	18 980	17 020	-1 960	-10,33%	91,43%

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS



4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2024 ET 2025 – FAITS MARQUANTS

L'année 2025 a été riche en participation à divers événements, séjour et projets.

Stabilisation

L'augmentation de la capacité d'accueil du service au cours de l'année 2024, a permis d'atteindre fin décembre la capacité maximale de 59 places. Ainsi, nous avons pu répondre aux besoins sans cesse croissants de sortie des dispositifs de l'ASE.

Cette année 2025 a donc été marquée par le besoin de stabiliser les effectifs et finaliser les aménagements des logements.

Nous avons su maintenir un flux identique (environ 45%) à l'an passé et permettre ainsi à 85 personnes de bénéficier de notre accompagnement.

Formation des travailleurs sociaux

En 2025, comme chaque année, l'évolution des textes législatifs entraîne des modifications dans les accompagnements en lien avec la régularisation des mineurs sur le territoire Français.

Cette problématique génère de fait une complexité d'accompagnement. Nous avons alors fait le choix d'inscrire au plan de formation de nombreuses formations dédiées à l'accompagnement spécifiques des personnes en situation de migration, d'acculturation. Cette volonté est renouvelée pour 2026 avec la formation continue sur cet axe spécifique.

Nous avons pour exemple organisé une journée de formation autour de la Demande d'Asile. Plusieurs professionnels se sont vu délivrer une formation autour des violences conjugales de niveau I.

Nous avons pu affiner nos connaissances des prises en charge des troubles psychiques en logement grâce à une journée à la SDAT.

Par ailleurs, nous demeurons en alerte et nous positionnons sur les formations dispensées par le CD21, de la métropole ou autre dispensateur autour des axes liés au logement, aux soins psychiques...

Sensibilisation et partenariats

Cette année, l'accent a été mis sur les actions de sensibilisation. En effet, plusieurs sujets importants tels que la santé sexuelle et sa prévention, le racisme, ou les addictions ont pu être abordés avec le soutien de partenaires locaux : Le CSI (centre de soins infirmiers de Fontaine d'Ouche), AIDES, la LDH (ligue des droits de l'homme) et la SEDAP. Ce sont autant d'actions qui permettent aux personnes accueillies de rencontrer et identifier des personnes extérieures, de s'éveiller et s'éduquer à des sujets primordiaux dans leur construction, mais aussi d'ouvrir des espaces de parole dédiés à recevoir leurs questionnements.

Projet Livre

Cette année est placée sous le signe de la mise à l'honneur des jeunes que nous accompagnons à travers la mise en avant de leur parcours migratoire.

Ainsi, le projet PARS COURS, qui sera conduit sur plusieurs années, a débuté en ce début d'année 2025.

Nous avons tout au fil de l'année 2025 travaillé au recueil des Parcours des personnes que nous accompagnons et tissé de nouveaux réseaux au sein du tissu local.

Un temps avec un photographe professionnel a pu se réaliser en décembre de cette année afin d'illustrer ce travail et les jeunes. Ces portraits serviront par ailleurs à organiser une exposition sur le premier trimestre 2026.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

Les partenariats toujours actifs avec la mairie de Dijon, la cellule Culturelle du Conseil Départemental, ou encore le Cèdre, permettent aux jeunes tout au long de l'année d'assister gratuitement à de nombreuses manifestations sportives et culturelles.

Les personnes ont ainsi pu participer à plusieurs matchs de foot du DFCD (équipe locale), concerts organisés par la ville de Chenôve, obtenir des places pour les manèges d'hiver par la commune de Dijon....



L'été 2025 a démarré par la traditionnelle fête de l'AMMI et a été rythmé par des séjours mais aussi des sorties à la journée et des activités de plein air.

CAMP

Les majeurs ont pu cette année et pour la première fois bénéficier d'un camp en Ardèche.

Grâce à du prêt de tentes, duvet et l'accueil chaleureux des habitants, 5 jeunes ont pu profiter d'un temps suspendu au cœur des rivières et paysages du sud.

Une belle parenthèse, dans un quotidien pas toujours aisé et empreint d'embûches.





Visites

Outre des visites de Dijon, son centre historique, ses hôtels particuliers, nous avons pu faire visiter le Château de Bussy Rabutin à 6 jeunes de l'AMMI Majeurs.

Une riche découverte pour ces derniers.



Temps festifs

De nombreux barbecues se sont organisés sur le collectif de Fontaine les Dijon, permettant un moment convivial et de partage entre les personnes accompagnées et l'équipe éducative.

Ateliers cuisine

Plusieurs ateliers cuisine se sont déroulés au fil de l'année, permettant à chacun de découvrir une spécialité culinaire du pays de l'autre.

Ateliers sport



Le sport comme défouloir, mais aussi support à l'accompagnement et la rencontre.

Une activité FUTSAL a lieu tous les jeudis.

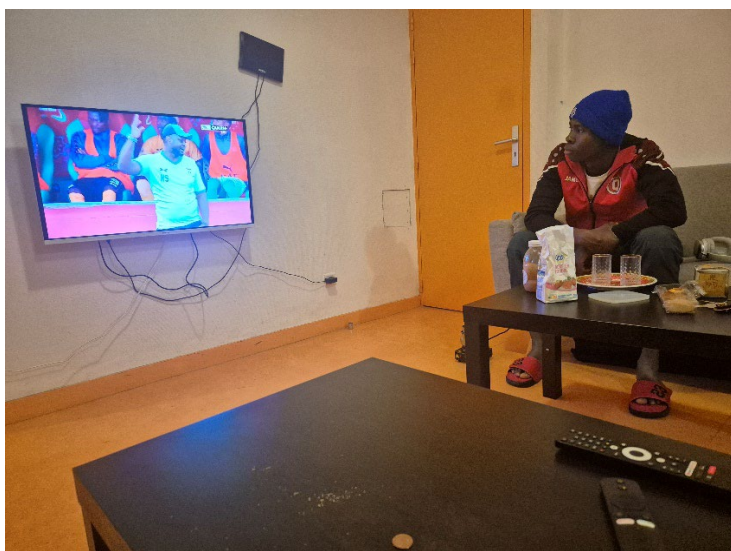


Gaming

Une activité gaming a été organisée en lien avec la MJC des Grésilles.

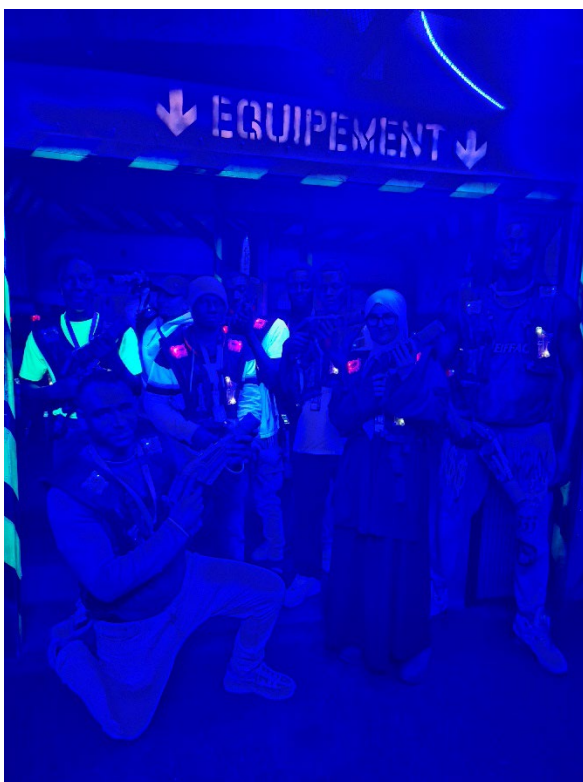


Soirées diffusion de matchs



Lazer Game

Deux soirées Lazer Game ont permis aux jeunes de se dépenser et se dépasser !



Chalon dans la rue



La découverte de l'Art sous des formes nouvelles, entre théâtres de rue, orchestre, ateliers...

Bal de Promo



Le bal de promo de cette année 2025 a permis de célébrer les jeunes et leurs talents. Les mineurs et majeurs ont partagé un moment convivial.

Cérémonie de remise des Diplômes



Nous avons organisé une soirée pour mettre à l'honneur l'ensemble des diplômés de cette année sur le site de Matisse le 25 septembre.

Ce temps a permis aux jeunes de se réunir, de rencontrer, revoir, les partenaires qui aident de prêt ou de loin ce dispositif.

Un beau moment que nous avons décidé de faire perdurer.

Fête de Noël





PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITE



5.1. BILAN DES ACTIVITES REALISEES EN 2025

Les axes prioritaires en 2025 étaient les suivants :

Actions réalisées	
Thème	Axe d'amélioration
Participation des usagers	Accès au CA – CVS
Continuité de l'amélioration de la qualité d'hébergement	Poursuite des rénovations sur site en lien avec le bailleur.
Hygiène et Sécurité	Protocole de lutte contre les nuisibles
Quotidien	Renforcement des procédures en lien avec les temps quotidiens avec le public accompagné et suivi des process
Formations	Continuité de la formation des professionnels
Projets	Laboratoire de l'éthique – Finalisation de la Charte Éthique

- Ressources Humaines : Les binômes de référence ont été constitués
 - Rénovations :
 - La conceptualisation de parking trottinettes pour éviter de stocker et recharger dans les espaces chambres individuelles
- LOGISSAIN toujours en action
- Formalisation pour le service : les documents lois 2002-2 ont été finalisés
(Projet de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil) donnant lieu à une validation en CA en date du 23 octobre 2025.
 - Formations : formation sur la demande d'asile, journée bienveillance, formations individuelles psychotraumas

5.2. ACTIONS PREVUES POUR 2026

Actions prévues	Échéance
Travailler en étroite collaboration avec ADOMA via Action logement pour conventionner trois logements afin de fluidifier les sorties du dispositif	2026 2026
Améliorer la qualité des accueils et des hébergements, en menant un travail de réflexion avec le soutien des apprentis du service	2026
Continuer la rédaction et la mise en avant de notre projet livre	2026
Déployer et affiner nos méthodes de tutorat, afin de devenir un lieu d'accueil ressource	2026
Assoir notre nouvelle réunion d'hébergement interne	2026

RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2025	6.62
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2025	4.12
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2025	2.50
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2025	1.10
Nombre de personnes physiques au 31.12.2025	8
Nombre de recrutements au cours de l'année	1
Nombre de départs de personnes dans l'année	0

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2025 :

Direction/Encadrement	1,1
Administration/Gestion	0,52
Socio-éducatif	2,5
- Dont assistant social spécialisé	1,5
- Dont assimilé Educateur-Spécialisé	1
TOTAL ETP REEL 31.12.25	4,12

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	100%
Services Généraux	/
Paramédical	/

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	1
Stagiaires non gratifiés	2
Services civiques	0
TOTAL	3

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Autres absences *		Total 2025	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	16	1	4	2	20	3
Direction Encadrement	48	2	6	2	54	4
Personnel Socio-Educatif	147	6	3	2	150	8
Total 2025	211	9	13	6	224	15

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires : Une salariée ETP sur AMMI Majeurs a été absente 4 mois et donc remplacée sur son poste. Elle est revenue sur le service sans demande d'aménagement particulier.

Date de mise à jour du DUERP : 23/06/2025

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

L'accompagnement social global proposé par le service AMMI tient compte des besoins et des difficultés des personnes accueillies.

Aussi, la présence éducative est renforcée en journée de 8h à 22h : deux travailleurs sociaux à minima sont présents, elle est moins importante durant le week-end, 2 éducateurs, mais l'amplitude horaire 8h-22h est garantie. Une astreinte téléphonique est assurée par les cadres chaque nuit.

Nos actions se déclinent et s'inscrivent dans le cadre d'un DIPC mis en place par le dispositif.

L'organisation du service et l'accompagnement des personnes s'appuient dorénavant sur des binômes de travailleurs sociaux, ce qui permet une qualité accrue dans la prise en charge des jeunes du service.

Par ailleurs, depuis début décembre 2025, nous accueillons un pair-aidant en détachement de l'AMMI Mineurs qui vient étoffer l'équipe pluridisciplinaire. Ce mouvement a été opéré afin de renforcer le temps de présence auprès des jeunes ayant reçu une OQTF ;

Comme précité, le service AMMI est désormais composé de deux équipes et l'AMMI majeurs a déménagé ses bureaux situés 9 rue de la Confrérie à Fontaine les Dijon. Les hébergements se

composent, en face des bureaux administratifs, d'un collectif de 15 hébergements individuels avec des sanitaires et douche privative, puis d'hébergements (individuels et collectifs) sur l'ensemble de la Métropole de Dijon.

Soutien aux pratiques

Par ailleurs, l'analyse des pratiques professionnelles se déroule au rythme de 2 séances d'1h30 par mois avec l'aide d'un intervenant extérieur. Compte tenu des problématiques lourdes rencontrées dans les prises en charge, l'analyse de la pratique est indispensable aux équipes éducatives pour leur permettre de remplir leur mission de la façon la plus pertinente.

Cela complète les temps de réunion hebdomadaire « organisationnels » et « techniques » et de garantir un temps dédié pour évoquer les situations « conflictuelles » pour l'ensemble des équipes professionnelles.

Des réunions sont également dédiées aux moniteurs éducateurs et maitres de maison, tous les 15 jours, pour les axes en lien avec l'organisation du quotidien. L'une d'elle se déroule sur site et nous permet d'évoquer les besoins du service et l'autre avec le pôle AMMI Mineurs afin d'élaborer des temps et interventions communes.

Qualité de vie au travail

Deux réunions d'expression salariés se sont tenues en mars et novembre 2025 afin de recueillir la parole des professionnels du service. Cela a permis d'évoquer et de résoudre des problèmes de fond vécus par les salariés sur le service.

Par ailleurs, La cheffe de service s'est inscrite à la commission de prévention des Risques psychosociaux afin de garantir à l'ensemble des équipes une qualité de vie au travail qui soit la meilleure.

Entretiens professionnels

Un entretien professionnel a été mené cette année.

Parallèlement, et en concertation avec les cadres intermédiaires du pôle social, nous mettons en place un temps annuel pour l'ensemble des salariés pour évoquer la manière dont ils se sentent sur le dispositif, dans l'équipe et évoquer leurs axes de progression.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2025, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association (recommandations des bonnes pratiques professionnelles).
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2025 se décompose de la manière suivante

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
 - Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des compétences techniques, individuelles et collectives, nécessaires à la bonne tenue du poste

Développement de compétences individuelles complémentaires dans le cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2025 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2025	Organisme de formation
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Défis psychosociaux de la précarité et de la migration	21	IFATC
4	4 NC	4 F	Socio-éducatif (4)	Demande d'Asile	6	Sophie GIROUD Avocate
1	NC	F	Socio-éducatif	Interculturalité au cœur de l'accompagnement social	21	Epsilon Melia
1	C	H	Direction et encadrement	Journée d'étude "enfant placé"	7	CD 21
2	2 C	1 F 1 H	Direction et encadrement (2)	Journées Nationales des personnes exilées	7	FAS
1	NC	F	Socio-éducatif	Travailler en France	1	France TRAVAIL
1	NC	F	Administration et Gestion	Rédiger des documents en Facile A Lire et à Comprendre (FALC)	14	FORMASENS
1	C	F	Direction et encadrement	Séminaire des chefs de service de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management
2	4 NC	3 F 1 H	Socio-éducatif (2) Administration et Gestion (2)	Formation incendie - utilisation extincteurs	1	CHUBB

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

Contexte 2025

En 2025, le service a accueilli 85 majeurs (26 entrées, 26 sorties) pour une occupation à 100% de sa capacité de 59 places. L'âge moyen s'établit à 19,5 ans. Au niveau national, 13 554 MNA ont été confiés (-30% vs 2024), marquant un rajeunissement (28,8% ont moins de 15 ans) et une proportion de 8,6% de filles. Les axes prioritaires 2025 (stabilisation RH à 24 ETP, rénovations, procédures quotidiennes) ont porté leurs fruits, tout en maintenant la qualité d'accompagnement avec 36 diplômes obtenus (CAP, DELF, CFG, Brevet...).

Tendances nationales 2026-2027 attendues

Les flux MNA devraient se stabiliser voire baisser, suite aux contrôles frontaliers renforcés (Frontex note -38% d'entrées irrégulières dans l'UE) et aux évolutions politiques (loi immigration 2025, Pacte européen Migration). Le rajeunissement persiste avec 11% de 13-14 ans, tandis que la part des filles augmente (29,7% originaires de Côte d'Ivoire). Les principaux pays d'origine restent la Guinée (27%), le Mali (16%) et la Côte d'Ivoire (15,8%).

Défis prioritaires

L'arrivée de mineurs plus jeunes (<16 ans) allonge les séjours (19 mois en moyenne) et accentue les besoins en santé/psychologie face aux traumatismes et addictions. L'unité filles sur AMMI Mineurs nécessite une vigilance accrue sur les violences sexuelles et la traite observées dans les parcours migratoires et demande à AMMI Majeurs une anticipation dans l'accueil et la prise en charge à majorité. La transition à la majorité se complexifie avec la fin des Contrats Jeune Majeur, l'essor des AEDJM et une rigidification des OQTF pour les ex-MNA. L'insertion professionnelle reste critique, France Travail excluant les MNA sans titre de séjour, rendant la scolarité et les diplômes essentiels (87% de protection à l'asile selon l'OFPRA 2024).

Axes stratégiques 2026-2027

Accueil adapté

Renforcer la transition minorité-majorité suite à la création de l'unité filles sur AMMI Mineurs et mutualiser avec la plateforme GPDA/CD21-SI SIAO/DDETS21 pour une fluidité optimale. La réponse aux appels à projet spécifique sur la santé mentale permettrait d'obtenir des fonds dédiés à l'accompagnement des traumas par la cellule ressource. Cette adaptation se fera de façon naturelle mais pensée sur la partie majeure pour garantir un accueil de qualité et une poursuite d'accompagnement des jeunes femmes.

Santé et accompagnement psychologique

En lien avec la cellule Ressource addictions, nous souhaitons poursuivre la démultiplication des interventions sur le sujet des consommations de substances et d'alcool. Une ouverture sur les dispositifs de droit commun est à poursuivre avec les jeunes régularisés en particulier pour poursuivre leur mise en autonomie.

Insertion professionnelle et autonomie

Nous souhaitons consolider les partenariats MLDS/UEA], et systématiser l'accompagnement sur la demande d'asile dès l'arrivée notamment avec l'évaluation de notre coordinatrice et la cellule ressource.

Notre objectif est d'augmenter de 10% l'obtention de diplômes et viser 70% de sorties positives.

Ressources humaines et qualité

Nous voulons poursuivre les formations asile/bienveillance et consolider les binômes de référence. Notre objectif est également de limiter le turnover à moins de 10% et assurer 100% des formations obligatoires.

Partenariats institutionnels

Nous souhaitons travailler avec les représentants légaux et financeurs du service, PJJ et Préfecture, en renforçant l'expertise en représentation légale notamment vis à vis des demandes d'asile et la représentation légale à l'OFPRA lors de l'accompagnement des personnes accompagnées en amont de l'arrivée sur AMMI Majeurs. Nous souhaitons également maintenir la qualité de prise en compte de la parole des personnes accompagnées en continuant à organiser nos 2 ou 3 CVS par an.

Perspectives financières

Budget stable attendu au regard de la collaboration entre le CD21 et la DDETS21 répondant à la capacité de 59 places.

Axes de développement

Si l'arrivée de mineurs étrangers sans représentant légal en France suscitent des débats quant au fonctionnement des dispositifs d'immigration ou de prise en charge comme les nôtres, la loi française et les engagements internationaux imposent, vis-à-vis de ces enfants vulnérables, une obligation de protection.

Face à l'augmentation du nombre de MNA ces dernières années, de nombreux départements ont été en difficulté pour accueillir et prendre en charge les mineurs non accompagnés et les personnes se déclarant comme tels. Certains départements ont pu refuser d'accueillir les mineurs qui leur avaient été confiés par décision de justice, situations qui ont nécessité une importante mobilisation des différentes institutions pour rappeler les cadres applicables en matière d'accueil et de répartition. Ces refus de prise en charge mettent en péril le dispositif de répartition équilibrée, proportionnée et solidaire des MNA entre les départements.

Cependant, la mobilisation de nombreux départements, comme celui de la Côte d'Or, pour adapter leurs dispositifs de prise en charge à l'accueil des jeunes filles notamment, aux mineurs les plus jeunes, ou encore pour mettre fin aux accueils hôteliers est à saluer. L'État, pour sa part, demeure pleinement mobilisé, notamment à travers les évolutions législatives et réglementaires visant une prise en charge de qualité pour les majeurs.

Depuis 2017, l'implication des équipes de l'AMMI dans l'accompagnement des MNA témoignent de l'engagement collectif de toute l'association au bénéfice de ce public vulnérable. L'adaptation perpétuelle des équipes sur les fondements juridiques, les modifications légales et réglementaires, en lien avec les lois sur l'immigration rendent l'accompagnement difficile pour les équipes. Malgré tout, l'investissement de chacun a permis aux personnes accompagnées d'avoir une perspective de régularisation, de formation, d'insertion et d'autonomie maintenu malgré tout.

« Comme le roseau de La Fontaine plie sans se briser, nos équipes professionnelles, par leur investissement quotidien auprès de nos jeunes, transforment les tempêtes migratoires en chemins d'autonomie et d'espoir. »

À Dijon, le 23/04/2026

Patrice Durovray,

Directeur Général

Julien Eon,

Directeur AMMI

Acodège
Construisons avec nos différences



Service financé par



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.acodege.fr

L'AMMI

Adresse administrative :
Résidence Herriot
9, rue de Venise - 21000 Dijon
03 80 68 84 68
ammi@acodege.fr